

# BREF *Thématique*

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France

## DEPUIS LA CRISE, LA REPRISE D'EMPLOI EST PLUS DIFFICILE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI FRANCILIENS

### LES PRINCIPAUX RESULTATS

- Au cours de l'année 2013, on comptabilise 1 046 000 sorties de demandeurs d'emploi tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi hors des catégories A, B, C de Pôle emploi. Parmi ces sorties, près de 424 000 ont eu pour motif la reprise d'emploi, soit 41 % du total des sorties.
- Le nombre de sorties pour reprise d'emploi retrouve en 2013 un niveau proche de celui observé en 2008, en ayant néanmoins significativement fluctué durant la période. Dans le même temps, le nombre de sorties tous motifs confondus a progressé, sous l'impulsion des sorties non volontaires des demandeurs d'emploi (oubli d'actualiser sa situation à temps, problème de carte de séjour...).
- L'évolution annuelle du nombre de sorties pour reprise d'emplois est principalement le fait des retours à l'emploi en CDI et en mission d'intérim, les reprises en CDD restant relativement stables sur la période.
- Le taux de sortie pour reprise d'emploi, qui rapporte le nombre de sortants pour reprise d'emploi un mois donné au nombre de demandeurs d'emploi présents à la fin du mois précédent, s'élève à 3,9 % en Île-de-France en 2013.
- Si on constate peu de différences entre les hommes et les femmes, le taux de sortie pour reprise d'emploi est sensiblement plus faible pour les seniors et pour les demandeurs d'emploi inscrits depuis un an ou plus.
- Après avoir nettement diminué en 2009 ce taux connaît une nouvelle baisse au niveau de l'Île-de-France depuis 2012, qui touche tous les types de demandeurs d'emploi, et tous les départements, bien qu'à des degrés différents.
- Paris et la Seine-Saint-Denis ont les plus bas taux de sortie pour reprise d'emploi tout au long de la période. Néanmoins, les taux de sortie de tous les départements tendent à converger, avec une baisse notable pour les départements qui bénéficiaient auparavant des taux les plus élevés.

*Dans le cadre de l'enquête « Sortants », réalisée chaque trimestre, la Dares et Pôle emploi réinterroge un échantillon de demandeurs d'emplois qui étaient inscrits en catégories A, B ou C et qui sont sortis de ces catégories au cours du mois précédant la collecte.*

*Ces données permettent d'enrichir et de fiabiliser l'information sur le motif de sortie des demandeurs d'emploi et de pallier aux imprécisions et aux erreurs qui touchent le motif administratif immédiatement disponible.*

*En exploitant les résultats de l'enquête, on s'intéresse ici à l'étude de l'évolution des motifs de sortie des demandeurs d'emploi franciliens entre 2008 et 2013, et plus particulièrement aux sorties motivées par une reprise d'emploi.*



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE

## ▲ Le nombre de sorties de Pôle emploi pour reprise d'emploi fluctue depuis 2008

Depuis 2008, le nombre de sorties pour reprise d'emploi connaît des variations assez importantes, qui semblent, logiquement, pouvoir être reliées aux évolutions du taux de chômage et de l'emploi salarié.

En effet, sur les périodes où l'emploi salarié marchand recule (ou évolue peu) et le taux de chômage s'élève, on observe une baisse du nombre de sorties pour reprise d'emploi. En revanche lorsque l'emploi salarié marchand progresse et le taux de chômage recule (ou du moins se stabilise), on note une augmentation des sorties pour reprise d'emploi.

Ainsi, entre 2008 et 2009, le nombre de sorties pour reprise d'emploi recule de près de 7 %, passant d'environ 425 000 à moins de 400 000. Ce nombre progresse ensuite jusqu'en 2011 pour atteindre 450 000 sorties pour reprise d'emploi cette année-là. Depuis, on assiste à un nouveau repli et le nombre de sorties motivées par le retour à l'emploi retrouve en 2013 le niveau observé en 2008, avec 424 000 sorties enregistrées.

Cette conclusion d'une relation assez étroite entre volume des reprises d'emploi et conjoncture reste néanmoins à confirmer, les observations portant sur une courte période.

## ▲ L'évolution du nombre de reprises d'emploi dépend essentiellement des reprises en CDI et en mission d'intérim

Parmi les divers types de sorties pour reprise d'emploi, seuls quelques-uns connaissent des évolutions significatives au cours de la période : le retour en emploi en CDI, en mission d'intérim, en contrat aidé et enfin le travail à son compte.

L'accès à un CDI constitue entre 35 % et 40 % du total des reprises d'emploi selon les années. Il connaît la même dynamique d'évolution que l'ensemble des reprises d'emploi. Cette dernière dépend ainsi fortement des retours à l'emploi en CDI.

Les retours à l'emploi en CDD représentent environ 30 % des sorties pour reprise d'emploi. Leur volume a très peu fluctué entre 2008 et 2013.

La crise semble donc impacter surtout les reprises d'emploi en CDI, des contrats qui engagent plus les entreprises, sans avoir d'effet notable sur les reprises en CDD.

### Encadré n°1

L'enquête « Sortants » est réalisée chaque trimestre depuis 2001 et porte sur les demandeurs d'emploi sortis au cours des mois de mars, juin, septembre et décembre de chaque année.

Cette enquête est réalisée par téléphone au sein d'un échantillon représentatif de demandeurs d'emploi qui étaient inscrits en catégorie A, B, C et sont sortis de ces catégories au cours du mois enquêté. Seuls les sortants pour lesquels le motif de sortie est considéré comme imprécis sont réinterrogés (pour plus d'informations sur ces motifs de sortie, voir l'encadré en fin de publication). Pour les autres, les informations issues de la statistique mensuelle du marché du travail (STMT) sont reprises.

Depuis 2007, l'enquête a connu des évolutions méthodologiques qui ont permis de rendre possible son exploitation au niveau régional.

Afin d'assurer la précision des estimations au niveau régional et départemental, les quatre vagues d'enquête trimestrielle ont été agrégées pour produire des estimations annuelles pour l'Île-de-France.

Les retours à l'emploi pour mission d'intérim suivent une évolution similaire aux reprises en CDI, participant également aux fluctuations annuelles, bien que dans une moindre mesure. En effet, le poids de l'intérim dans le total des reprises d'emploi est moins important (entre 13 % et 15 % sur la période de 2008 à 2013).

Le volume des contrats aidés financés par l'Etat augmente beaucoup en 2009 et 2010 afin de contenir la montée du chômage. Il en résulte une nette hausse des sorties de Pôle emploi à la suite d'une entrée en contrat aidé. Après une baisse en 2011, le volume des sorties pour ce motif semble désormais se stabiliser.

## ▲ La reprise d'une activité à son compte en nette hausse jusqu'en 2011

La nette augmentation des reprises d'emploi pour une activité à son compte à partir de 2009 est un effet possible de l'instauration du statut d'autoentrepreneur au cours de l'année 2008. Depuis 2012 néanmoins, on constate un recul significatif avec, en 2013, un niveau inférieur à celui de 2009.

## ▲ Le nombre de sorties pour retraite ou dispense de recherche d'emploi chute à partir de 2010

Le nombre de sorties pour retraite ou dispense de recherche d'emploi diminue fortement depuis 2010. Alors qu'on en dénombre environ 22 000 en 2008 et 2009, on en compte seulement 11 000 en 2013, avec un plus bas à 6 000 sorties pour ce motif en 2012.

Nombres de sorties pour reprise d'emploi selon le type d'emploi retrouvé

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
CDI	173862	144754	169063	175207	164078	163982
CDD	124767	125931	127990	130659	128962	130600
Contrat saisonnier	5053	5774	3851	3735	3290	2747
Mission intérim	63600	53812	56280	64123	59888	59859
Vacation	11024	11737	11796	12358	11784	9141
A son compte	21519	25690	30494	30704	27722	24308
Contrat aidé	20807	24888	30771	26598	29445	28055
Autre	4454	4440	3412	6668	5958	5523
<b>Reprise d'emploi</b>	<b>425086</b>	<b>397026</b>	<b>433657</b>	<b>450052</b>	<b>431127</b>	<b>424215</b>

Source : Enquête « Sortants » et STMT, Dares / Pôle emploi

## Nombre de sorties selon le motif de sortie déclaré lors de l'enquête

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Reprise d'emploi	425086	397026	433657	450052	431127	424215
Formation	80639	75462	77402	67807	75822	72003
Retraite, dispense de recherche d'emploi	21600	22580	17224	10982	5943	10724
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	72952	77457	81191	74075	64133	61597
Non-renouvellement volontaire de la demande	30178	34479	35601	38156	32822	31367
Non-renouvellement accidentel de la demande	63395	83783	83084	87861	96680	106512
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	174962	206416	230027	202674	210397	225977
Radiation administrative	25488	19634	19310	18235	15138	19899
Autre motif de sortie	72418	74406	84536	87093	94381	93727
<b>Nombre de sortants</b>	<b>966718</b>	<b>991243</b>	<b>1062032</b>	<b>1036935</b>	<b>1026443</b>	<b>1046021</b>

Source : Enquête « Sortants » et STMT, Dares / Pôle emploi

Cette évolution est liée à la suppression progressive de la dispense de recherche d'emploi pour les demandeurs d'emploi les plus âgés. Il s'agissait d'un dispositif qui permettait aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'une indemnisation chômage sans avoir l'obligation de rechercher activement un emploi. L'âge minimal de dispense a été relevé à plusieurs reprises, en 2009, 2010 et 2011, avant que le dispositif soit supprimé en 2012 (sauf pour les personnes qui pouvaient déjà bénéficier de cette dispense avant le 1<sup>er</sup> janvier 2012).

On observe donc l'effet du relèvement de l'âge minimal permettant de bénéficier de la dispense de recherche d'emploi, puis sa disparition, au travers de la baisse jusqu'en 2012. L'augmentation en 2013 s'explique alors par un effet de rattrapage : les demandeurs d'emploi qui n'ont pas pu bénéficier de la dispense de recherche arrivent finalement à la retraite.

### ▲ Les sorties qui ne sont pas le fait d'un acte volontaire du demandeur d'emploi ont connu une hausse sensible

Entre 2008 et 2013, le nombre de sorties tous motifs confondus augmente toutefois de manière conséquente (+8 %).

On assiste en effet depuis 2008 à une très nette augmentation du nombre de sorties pour non-renouvellement accidentel de la demande (oubli de téléphoner ou de télé-actualiser sa situation) sans réinscription dans les trois mois suivant l'enregistrement de la sortie par Pôle emploi. D'environ 63 000 sorties de ce type en 2008 on passe à près de 107 000 sorties en 2013 (pour plus d'information au sujet des motifs de sortie des listes de Pôle emploi, se référer à l'encadré méthodologique).

Le nombre de sorties liées à un « autre motif » augmente lui aussi sur la période. Au sein de ce motif, on trouve les sorties liées à un problème de carte de séjour, qui explique en grande partie cette augmentation. Alors qu'on en dénombre 54 000 en 2008, on passe à 75 000 sorties pour ce motif en 2013, avec une forte accélération à partir de 2012.

Les sorties pour défaut d'actualisation suivi d'une réinscription correspondent aux cas où le demandeur a oublié de mettre à jour sa situation auprès de Pôle emploi puis s'est réinscrit dans les trois mois qui ont suivi. Pour ce motif non volontaire de sortie, on voit là aussi une forte progression entre 2008 et 2013.

L'augmentation du nombre de sorties tous motifs confondus n'est donc pas liée aux sorties que l'on pourrait qualifier de volontaires (reprise d'emploi, formation, fin d'activité, arrêt de recherche ou non-renouvellement volontaire), qui ont reculé entre 2008 et 2013. Elle est le fait de l'augmentation marquée des motifs non-volontaires de sorties (non-renouvellement accidentel, défaut d'actualisation ou certains des « autres motifs »).

### ▲ Le taux de sortie pour reprise d'emploi en baisse depuis 2008 du fait de l'augmentation continue du stock de demandeurs d'emploi

En 2013, le taux mensuel de sortie pour reprise d'emploi (voir encadré n°2) est en moyenne de 3,9 % en Île-de-France.

Depuis 2008, ce taux a nettement baissé. Il était alors de 5,6 %. Il diminue de 0,9 point pour atteindre 4,7 % en 2009, reste stable les deux années suivantes, puis reprend sa diminution en 2012 (-0,8 point) et 2013 (-0,4 point).

Si le nombre de sorties pour reprise d'emploi fluctue selon les années entre 2008 et 2013, on a vu, en revanche, qu'il est quasiment égal en 2008 et en 2013.

#### **Encadré n°2**

*Le taux de sortie pour reprise d'emploi au cours d'un mois  $m$  rapporte le nombre de demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A, B, C au mois  $m-1$  et sortis au cours du mois  $m$  au nombre de demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C présents à la fin du mois  $m-1$ .*

*Le taux de sortie est un indicateur qui permet ainsi d'apprécier le flux de sorties (ici pour reprise d'emploi) en le comparant relativement au stock de demandeurs d'emploi.*

*A partir de l'enquête « Sortants » on peut estimer le nombre de sortants pour reprise d'emploi chacun des quatre mois d'enquête. On peut ensuite, à partir des données de la STMT, obtenir le nombre de demandeurs d'emploi à la fin du mois précédent chacun des mois d'enquête. Afin d'assurer la précision de nos estimations, on agrège les résultats des quatre vagues d'enquête pour produire un taux de sortie pour reprise d'emploi mensuel moyen à l'échelle d'une année.*

## Taux de sortie pour reprise d'emploi

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
<b>Ensemble</b>	5,6%	4,7%	4,6%	4,7%	4,3%	3,9%
<b>Sexe</b>						
Homme	5,5%	4,6%	4,8%	4,7%	4,2%	3,9%
Femme	5,7%	4,9%	4,4%	4,6%	4,5%	3,9%
<b>Age</b>						
Moins de 25 ans	10,0%	8,6%	8,4%	8,4%	7,6%	7,3%
De 25 à 49 ans	5,5%	4,6%	4,6%	4,7%	4,5%	4,0%
50 ans ou plus	3,2%	2,4%	2,2%	2,3%	2,0%	1,8%
<b>Ancienneté d'inscription sur les listes en catégorie A, B, C</b>						
Moins de 6 mois	7,1%	5,8%	5,7%	5,8%	5,5%	4,9%
De 6 à 11 mois	6,3%	5,2%	5,2%	5,1%	4,8%	4,4%
Un an ou plus	3,3%	2,8%	3,0%	3,2%	2,8%	2,6%

Source : Enquête « Sortants » et STMT, Dares / Pôle emploi

Cette baisse importante du taux de sortie pour reprise d'emploi s'explique donc par la dynamique du stock de demandeurs d'emploi au cours de la période, à savoir la hausse presque ininterrompue du nombre de demandeurs d'emplois à la suite de la crise qui débute véritablement en Île-de-France au dernier trimestre de l'année 2008.

Le volume global de l'emploi ayant stagné sur l'ensemble de la période pendant que le nombre de demandeurs d'emploi a nettement progressé, les chances pour un demandeur de retrouver un emploi sont moindres. Ces demandeurs restent alors inscrits sur les listes pour une plus longue durée, phénomène qu'on observe avec l'explosion du nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi depuis un an ou plus.

La stabilisation du taux entre 2009 et 2011 provient quant à elle de l'augmentation du nombre de sorties pour reprise d'emploi (laquelle coïncide avec une stabilisation du taux de chômage et une progression de l'emploi salarié). Elle compense la hausse du stock de demandeurs d'emplois qui s'est néanmoins poursuivie.

### ▲ Une évolution similaire du taux de sortie pour les hommes et pour les femmes

Le taux de sortie pour reprise d'emploi en 2013 est le même pour les hommes et pour les femmes. Les années précédentes, les deux taux sont restés proches, bien que plus élevé pour les femmes en 2009 et en 2012 et, inversement, plus élevé pour les hommes en 2010.

Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où l'évolution du nombre de sorties pour reprise d'emploi n'est que peu différente entre hommes et femmes, alors que la hausse du stock de demandeurs d'emploi a touché les deux sexes de manière identique.

### ▲ Un taux de sortie pour reprise d'emploi plus élevé chez les jeunes et particulièrement bas pour les seniors

Pour toutes les tranches d'âge, on observe la tendance précédemment décrite : une baisse importante du taux de sortie en 2009 puis une relative stabilisation jusqu'en 2011, pour, enfin, une nouvelle diminution en 2012 et 2013. Seule l'ampleur de cette baisse diffère.

Ainsi, les moins de 25 ans voient leur taux diminuer de 2,7 points entre 2008 et 2013, passant de 10,0 % à 7,3 %. Il s'agit néanmoins de la tranche d'âge pour laquelle ce taux est significativement le plus élevé chaque année.

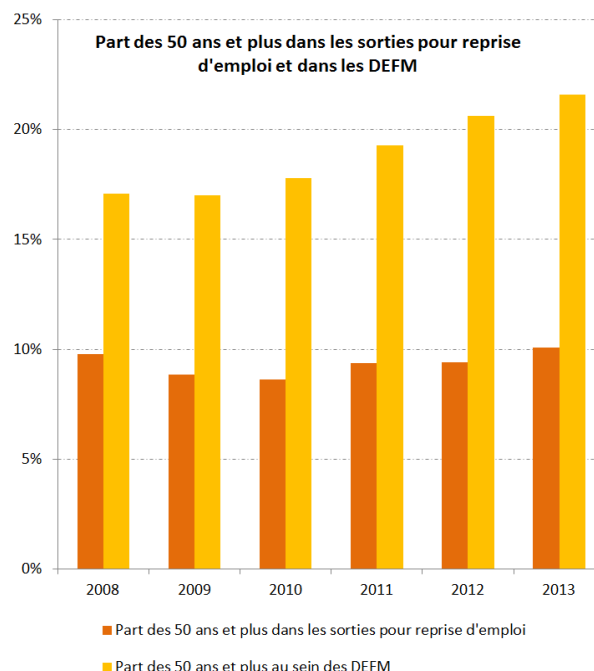
Le taux de sortie pour reprise d'emploi baisse de 1,5 point chez les 25 à 49 ans (de 5,5 % en 2008, à 4,0 % en 2013). Pour cette tranche d'âge, le taux est chaque année à peu près égal à celui de l'ensemble de la population.

La baisse est de -1,4 point chez les 50 ans et plus. Déjà bas en 2008, à 3,2 %, le taux de sortie pour reprise d'emploi n'est plus que de 1,8 % en 2013. Ce taux très bas s'explique par le faible nombre de sorties pour reprise d'emploi chez les seniors, alors que le nombre de demandeurs d'emploi de 50 ans et plus a très fortement augmenté.

### ▲ La faible part des 50 ans et plus dans les reprises d'emploi face à leur poids de plus en plus important dans la demande d'emploi

La tranche d'âge des 50 ans et plus a été la plus durement touchée par l'augmentation de la demande d'emploi, alors que, dans le même temps, le nombre de sorties pour reprise d'emploi n'a pas véritablement progressé pour cette catégorie de demandeurs.

Il s'ensuit que la part des seniors au sein des sorties pour reprise d'emploi a stagné au cours de la période (aux alentours de 10 %) alors que leur part au sein des demandeurs d'emploi a sensiblement augmenté (passant de 17 % en 2008 à près de 22 % en 2013).



Source : Enquête « Sortants » et STMT, Dares / Pôle emploi

Au-delà de leur faible taux de sortie vers l'emploi, la situation des seniors se caractérise par une proportion plus forte des sorties de Pôle emploi pour des motifs autres que la reprise d'emploi. En effet, la part des sorties pour reprise d'emploi chez les seniors n'excède jamais 35 % (tombant même à 30 % en 2009), alors qu'elle se situe à une moyenne de 42 % pour l'ensemble des demandeurs d'emploi.

#### ▲ Le taux de sortie pour reprise d'emploi baisse avec l'ancienneté d'inscription sur les listes

Le taux de sortie pour reprise d'emploi chez les demandeurs inscrits depuis moins de 6 mois s'élève à 4,9 % en 2013. Pour les demandeurs d'emploi présents depuis 6 à 11 mois, ce taux est de 4,4 % et tombe à seulement 2,6 % lorsque l'ancienneté d'inscription sur les listes est d'un an ou plus.

Par rapport à 2008, le taux de sortie pour reprise d'emploi diminue de -2,2 points pour les demandeurs inscrits depuis moins de 6 mois, et de -1,9 point pour ceux inscrits depuis 6 à 11 mois. L'évolution du taux suit également la même tendance que celle de la population générale.

La baisse est moins importante pour les demandeurs inscrits depuis plus d'un an, à -0,7 point. Cela s'explique notamment par le fait que le taux de reprise était déjà bas en 2008. Mais la catégorie des demandeurs inscrits depuis plus d'un an est également la seule pour laquelle on observe une augmentation significative du nombre de sorties pour reprise d'emploi entre 2008 et 2013 (passant d'environ 80 000 à 105 000). Ainsi, la baisse du taux de sortie reste plus modérée, malgré la très forte augmentation du stock de demandeurs d'emploi de longue durée (i.e. qui sont inscrits depuis un an ou plus) observée depuis 2008.

#### ▲ Un taux de sortie pour reprise d'emploi faible à Paris et en Seine-Saint-Denis...

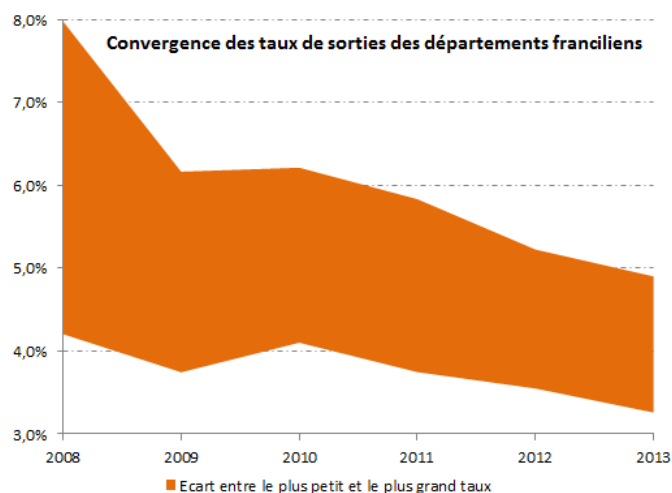
Depuis 2008, Paris affiche le plus faible taux de sortie pour reprise d'emploi parmi les départements franciliens. De seulement 4,2 % en 2008, il tombe à 3,3 % en 2013. Cette baisse de -0,9 point est néanmoins la plus faible entre 2008 et 2013 en région francilienne. En effet, si le nombre de sorties pour reprise d'emploi est resté à peu près au même niveau entre 2008 et 2013, Paris a été plus épargné par la hausse du stock de demandeurs d'emploi, comparativement aux autres départements d'Île-de-France.

Le département de la Seine-Saint-Denis est depuis 2008 le second département au plus faible taux de sortie pour reprise d'emploi derrière Paris. De 5,0 % en 2008, il passe à 3,5 % en 2013, accusant une baisse de -1,5 point. Le département connaît entre 2008 et 2013 une hausse du stock de demandeurs d'emploi similaire à celle observée au niveau francilien et le nombre de sorties pour reprise d'emploi est au même niveau entre ces deux périodes, d'où une baisse similaire à celle enregistrée en Île-de-France.

#### ▲ ... mais une baisse dans tous les départements depuis 2008 et des taux de reprise d'emploi qui semblent converger

Entre 2008 et 2013, les plus fortes baisses du taux de reprise d'emploi ont touché la Seine-et-Marne (-3,6 points, passant de 8,0 % à seulement 4,4 %), les Yvelines (-2,3 points, de 6,7 % à 4,4 %) et l'Essonne (-2,1 points, de 7,0 % à 4,9 %). Pour ces trois départements, on assiste à une forte augmentation du stock de demandeurs d'emploi entre 2008 et 2013.

La baisse générale du taux de sortie pour reprise d'emploi a pour effet de faire converger les taux des différents départements. Alors que l'écart entre le taux le plus faible et le plus élevé était de 3,8 points en 2008, il n'est plus que de 1,6 point en 2013.



Source : Enquête « Sortants » et STMT, Dares / Pôle emploi

#### Taux de sortie pour reprise d'emploi dans les départements franciliens

	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Paris	4,2%	3,7%	n.d.*	3,7%	3,5%	3,3%
Seine-et-Marne	8,0%	5,2%	5,7%	5,5%	4,8%	4,4%
Yvelines	6,7%	6,2%	6,2%	5,8%	5,2%	4,4%
Essonne	7,0%	6,1%	6,0%	5,3%	5,1%	4,9%
Hauts-de-Seine	5,9%	4,6%	4,9%	4,9%	4,5%	4,1%
Seine-Saint-Denis	5,0%	4,2%	4,1%	4,1%	3,7%	3,5%
Val-de-Marne	5,6%	4,7%	5,6%	4,8%	4,4%	3,7%
Val-d'Oise	5,5%	5,0%	5,0%	4,7%	4,6%	3,6%
Île-de-France	5,6%	4,7%	4,6%	4,7%	4,3%	3,9%

Source : Enquête « Sortants » et STMT, Dares / Pôle emploi

\*Un problème dans la base de l'enquête de juin 2010 empêche l'exploitation des données au niveau de Paris

## Le champ de l'enquête

Les données de la statistique mensuelle du marché du travail (STMT), sur lesquelles s'appuie le suivi mensuel des demandeurs d'emploi, enregistrent le motif de sortie administratif tel qu'il est connu par le conseiller de Pôle emploi pour chaque demandeur d'emploi sorti des listes de Pôle emploi.

Ainsi, pour qu'un demandeur d'emploi apparaisse comme étant sorti pour reprise d'emploi, il faut qu'il l'ait explicitement déclaré à Pôle emploi. Or, certains demandeurs d'emploi ayant repris une activité ne signalent pas cette reprise à Pôle emploi et leur sortie est alors enregistrée administrativement comme étant liée à un autre motif, bien souvent comme due à un défaut d'actualisation de leur situation mensuelle ou à une radiation administrative, en cas de non présentation à un entretien.

L'un des objectifs de l'enquête « Sortants » est de fiabiliser l'information sur le motif de sortie en réinterrogeant chaque trimestre des demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C sortis de ces catégories au cours du mois enquêté et pour lesquels le motif administratif enregistré laisse à penser qu'il peut être incorrect. Le champ de l'enquête se restreint donc aux personnes susceptibles d'être en emploi à la sortie des listes.

Sont ainsi en-dehors du champ de l'enquête les sortants pour cause de maladie ou maternité, entrée en formation, retraite ou dispense de recherche d'emploi... A l'inverse, sont interrogées les personnes qui sont sorties des listes suite à un défaut d'actualisation ou une radiation administrative, celles dont le motif de sortie déclaré est imprécis mais aussi celles qui ont déclaré avoir repris un emploi (notamment afin de leur poser des questions complémentaires portant sur les conditions de retour à l'emploi et la situation au moment de l'enquête, soit trois mois après la sortie).

L'exploitation de l'enquête permet de s'apercevoir qu'environ la moitié des sortants pour défaut d'actualisation de leur situation mensuelle ont en fait retrouvé un emploi. De même, un cinquième à un quart des radiations administratives enregistrées correspondent en réalité à une reprise d'emploi (cf. croisement du motif administratif et du motif de l'enquête à la page suivante).

## Définitions des motifs de sortie

Le tableau ci-dessous précise le contenu de chacun des motifs de sortie tels qu'ils sont évoqués dans la publication, par rapport aux motifs administratifs enregistrés dans la STMT.

Motif réel	Définition
Reprise d'emploi	Reprise d'emploi
Formation	Formation
Retraite, dispense de recherche d'emploi	Départ en retraite, entrée en dispense de recherche d'emploi
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	Maladie, congé de maternité, congé parental, déplacement, vacances, service militaire
Non-renouvellement volontaire de la demande*	N'est plus indemnisé, ne recherche plus d'emploi, ne voit plus l'intérêt d'être inscrit
Non-renouvellement accidentel de la demande*	Oubli de téléphoner ou ignorance sur le fait qu'il fallait téléphoner, problème de téléactualisation
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	Oubli, retard d'actualisation de la situation mensuelle suivi d'une réinscription immédiate dans les trois mois
Radiation administrative	Radiation administrative confirmée par le demandeur d'emploi
Autre motif de sortie	Décès, prison, déménagement, problème de carte de séjour, ne sait pas, refus de répondre, autres

\*Sans qu'il y ait eu réinscription à Pôle emploi au moment de l'enquête (soit environ 3 mois après la sortie)

### **Reprise d'emploi**

Le motif de reprise d'emploi est l'objet de plusieurs questions lors de l'enquête. Dès la première question de l'enquête, le sortant est interrogé sur le motif de sortie des listes de Pôle emploi. Si l'enquêté répond que sa sortie est motivée par une reprise d'emploi, il peut alors être identifié comme sortant pour ce motif.

D'autres questions vérifiant la reprise ou non d'emploi sont posées s'il invoque un motif qui semble pouvoir cacher une reprise d'emploi à savoir :

- le fait de ne plus être indemnisé
- ne plus chercher d'emploi
- avoir une promesse d'embauche
- ne plus voir l'intérêt d'être inscrit à Pôle emploi, le souhait de ne plus être inscrit, le fait d'être découragé
- avoir oublié de s'actualiser ou ignorer devoir le faire
- avoir eu un problème de télé-actualisation ou penser être toujours inscrit
- avoir été radié administrativement ou ne pas s'être rendu à une convocation de Pôle emploi
- un autre motif que ceux initialement proposés

Dans ce cas, l'enquêté se voit demander s'il était en contrat aidé, s'il avait travaillé en intérim ou s'il avait occupé un emploi, même de courte durée. Le cas échéant, il est identifié comme étant sorti pour reprise d'emploi.

Tous les enquêtés identifiés comme étant sortis pour reprise d'emploi sont alors interrogés au travers de questions supplémentaires afin de déterminer la nature de leur reprise d'emploi (CDI, CDD, intérim etc.).

### **Formation / Retraite, dispense de recherche d'emploi / Arrêt de recherche d'emploi temporaire**

Les sortants ayant pour motif de sortie renseigné dans la STMT la formation, la retraite, la dispense de recherche d'emploi ou un arrêt de recherche d'emploi temporaire (excepté le motif « autre arrêt de recherche ») sont hors du champ de l'enquête « Sortants », et l'on récupère donc les données issues de la statistique mensuelle du marché du travail (STMT) pour ces sorties.

Néanmoins, l'enquête peut permettre d'identifier, grâce à sa première question, de rares cas où les demandeurs étaient sortis pour l'un de ces motifs et pour lesquels le motif administratif était incorrectement renseigné dans la STMT.

### **Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription**

Lorsque l'enquêté a répondu négativement à toutes les questions permettant d'identifier une reprise d'emploi, on lui demande alors s'il s'est réinscrit à Pôle emploi depuis sa sortie (l'enquête ayant lieu environ trois mois après la sortie). S'il s'avère qu'il s'est réinscrit, on considère qu'il s'agit d'une sortie pour défaut d'actualisation suivie d'une réinscription.

### **Non-renouvellement volontaire de la demande**

L'enquêté, lors de la première question, doit indiquer que sa sortie est motivée par le fait de ne plus être indemnisé, de ne plus rechercher d'emploi, d'avoir une promesse d'embauche, de ne plus souhaiter être inscrit ou d'être découragé. Il doit par ailleurs avoir répondu négativement à toutes les questions vérifiant la reprise d'emploi et ne pas s'être réinscrit à Pôle emploi au moment de l'enquête.

### **Non-renouvellement accidentel de la demande**

L'enquêté, lors de la première question, doit indiquer que sa sortie est due au fait d'avoir oublié de s'actualiser, d'ignorer devoir le faire, d'avoir eu un problème de télé-actualisation ou de penser être toujours inscrit. Il doit par ailleurs avoir répondu négativement à toutes les questions vérifiant la reprise d'emploi et ne pas s'être réinscrit à Pôle emploi au moment de l'enquête.

### **Radiation administrative**

La sortie a pour motif la radiation administrative lorsque le demandeur d'emploi confirme ce motif lors de la première question de l'enquête, qu'il répond négativement à toutes les questions permettant d'identifier la reprise d'emploi et, enfin, qu'il ne s'est pas réinscrit à Pôle emploi au moment où il est enquêté.

### **Autre motif de sortie**

Ce motif regroupe les sortants non réinterrogés (hors du champ de l'enquête) pour lesquels le motif est non précisé, l'inscription non confirmée, l'absence du domicile pour une durée supérieure à 35 jours, une déclaration de situation mensuelle illisible, l'obtention du statut de réfugié, un problème de carte de séjour, mais aussi le décès.

Il rassemble aussi les sortants interrogés lors de l'enquête qui ont invoqué un motif de sortie autre que ceux proposés lors de la première question, qui ont répondu négativement à toutes les questions suivantes pour identifier la reprise d'emploi et qui ne se sont pas réinscrits à Pôle emploi au moment de l'enquête.

### **Correspondance du motif administratif et du motif de sortie issu de l'enquête**

Le tableau ci-dessous présente la correspondance entre le motif de sortie administratif (issu de la STMT) et le motif de sortie issu de l'enquête « Sortants » pour le mois de décembre 2013 en Île-de-France.

<b>Motif réel</b>	<b>Motif administratif</b>			
	Reprise d'emploi	Autre arrêt de recherche ou autre cas	Défaut d'actualisation	Radiation administrative
Reprise d'emploi	89,8%	42,4%	46,2%	18,4%
Formation	3,5%	16,7%	4,5%	0,7%
Retraite, dispense de recherche d'emploi	0,0%	0,0%	0,8%	0,0%
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	0,3%	16,7%	4,2%	2,9%
Non-renouvellement volontaire de la demande	0,8%	0,0%	5,0%	0,7%
Non-renouvellement accidentel de la demande	1,5%	1,5%	14,5%	6,6%
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	3,7%	21,2%	23,3%	50,0%
Radiation administrative	0,0%	0,0%	0,0%	19,9%
Autre motif de sortie	0,5%	1,5%	1,6%	0,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Enquête « Sortants » et STMT, Dares / Pôle emploi, décembre 2013, Île-de-France

Athémane DAHMOUH  
DIRECCTE d'Île-de-France / SESE

### **Direction régionale des entreprises, de la concurrence et de la consommation, du travail et de l'emploi d'Île-de-France**

19, rue Madeleine Vionnet– 93300 Aubervilliers – Tél. 01 70 96 13 00

Directeur de la publication : Laurent Vilboeuf

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation / [idf.statistiques@direccte.gouv.fr](mailto:idf.statistiques@direccte.gouv.fr)

Diffusion : Service communication

Tirage 600 exemplaires – N°ISSN : 1767-9877